



Paris, le 24 mai 2024

## NOTE AUX REDACTIONS

# 91<sup>ème</sup> session générale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) à Paris.

Source : Cabinet de Marc Fesneau – Pas d'embargo

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, interviendra ce dimanche 26 mai 2024 à l'occasion du centenaire de l'Organisation et échangera avec ses homologues lors de rencontres bilatérales.

## [Enjeux principaux](#)

### **Des textes fondamentaux au service d'une ambition partagée**

A l'occasion du centième anniversaire de l'Organisation, ses instances ont entrepris une réflexion sur son rôle et son avenir et ont lancé une revue externe et indépendante des textes fondamentaux. Des scénarios prospectifs vont être présentés aux membres qui seront amenés à identifier dans le cadre d'un dialogue ouvert les évolutions nécessaires pour répondre aux défis du 21<sup>ème</sup> siècle : sécurité alimentaire, changement climatique, maladies émergentes, zoonoses, antibiorésistance... Le forum vise à créer un espace de réflexion pour aider l'OMSA et ses Membres à prendre des décisions réfléchies à long terme pour améliorer [les textes de base de l'OMSA et les structures de gouvernance actuelles](#). Ces défis plaident pour une approche globale « une seule santé » promue par l'OMSA au sein de « l'Alliance quadripartite » en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). L'approche « Une seule santé » reconnaît que la santé des humains, des animaux et de l'environnement sont liées. Elle encourage la coopération entre ces domaines pour prévenir les maladies, réduire la résistance aux médicaments et protéger l'environnement.

### **Élection pour la présidence l'OMSA**

La candidature de la Dr Emmanuelle Soubeyran à la direction générale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), soutenue par les 27 États de l'Union européenne, a été officiellement déposée en vue de l'élection prévue le 28 mai 2024.

Emmanuelle Soubeyran est actuellement directrice générale adjointe de l'alimentation au sein de ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, cheffe des services vétérinaires (CVO) et déléguée de la France à l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

[Retrouver ici sa biographie et son programme.](#)

## Autres thématiques abordées

### *Coordination internationale sur la résistance aux antimicrobiens*

En novembre dernier, la troisième phase du plan de lutte « Ecoantibio » a été lancée. Grâce à la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes lors des précédents plans, l'exposition des animaux aux antibiotiques a été réduite. Le nouveau plan ambitionne de maintenir cette dynamique par l'usage raisonné des antimicrobiens et des antiparasitaires, ainsi que par le renforcement de la prévention des maladies induisant un recours à leur usage.

### *Bilan des campagnes de vaccinations animale*

La France a été déclarée indemne d'influenza aviaire hautement pathogène après une campagne vaccinale réussie. Cette stratégie, rendue possible par une résolution récente, a protégé la santé animale et assuré des conditions de commerce sûres. Face à la situation mondiale, la vigilance est maintenue avec des mesures de surveillance renforcées.

## Description de l'OMSA

Pour mémoire, la nécessité de combattre les maladies animales au niveau mondial a conduit à la création de l'Office international des épizooties (OIE), le 25 janvier 1924, à Paris. En mai 2003, l'Office est devenu l'Organisation Mondiale de la Santé Animale, tout en conservant son acronyme historique. Depuis l'année dernière, l'OIE a changé d'acronyme pour devenir l'OMSA. **L'OMSA est l'organisation intergouvernementale (OI) chargée de renforcer la santé animale dans le monde, pour préserver les productions animales et protéger la santé humaine des zoonoses (maladies transmissibles de l'animal à l'homme).**

En 2023, l'OMSA compte 183 membres, entretient des contacts permanents avec près de 75 organisations internationales et régionales et dispose de représentations régionales et sous-régionales sur tous les continents. La France fait partie des pays fondateurs. **Le siège de l'organisation est à Paris.**

L'OMSA joue un rôle normatif important. Ses normes sont compilées dans deux codes (l'un pour les animaux terrestres, l'autre pour les animaux aquatiques) et deux manuels. Elles sont reconnues par l'accord sur l'application des mesures Sanitaires et Phytosanitaires établi par l'Organisation Mondiale du Commerce (dit « accord SPS »), comme celles définies par la Commission du Codex alimentarius et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). L'accord SPS a été mis en place afin de préserver le droit souverain des gouvernements d'établir le niveau de protection qu'ils jugent approprié, mais aussi d'assurer que ce droit ne soit pas exercé abusivement à des fins protectionnistes. Ainsi les pays membres de l'OMC sont encouragés à appliquer ces normes internationales dans les cas où il en existe afin de faciliter le commerce international.

Dans un contexte d'accroissement des crises sanitaires impliquant un pathogène d'origine animale (**60% des maladies humaines infectieuses connues sont d'origine animale**, ainsi que **75% des maladies humaines émergentes**), l'OMSA a pleinement participé à l'élaboration du concept « One Health » (Une Seule Santé), le mettant en œuvre dès 2010 avec le début de la collaboration tripartite : FAO, OMSA et OMS.

La pandémie de Covid-19 a depuis confirmé la pertinence de cette approche et souligné l'urgence de sa mise en œuvre renforcée. L'OMSA a ainsi activement contribué, aux côtés de la FAO, de l'OMS et du PNUE, au lancement en novembre 2020 du **Panel d'Experts de Haut Niveau « One Health » dans le cadre du Forum de Paris pour la Paix**, à l'initiative de la France et de l'Allemagne.

**L'OMSA a démarré son 7<sup>ème</sup> plan stratégique sur la période 2021-2025, centré autour des 5 objectifs stratégiques suivants :**

- L'Expertise scientifique ;
- La gouvernance des données ;
- La réponse aux besoins des Membres ;
- La collaboration avec les partenaires ;
- L'efficacité et l'agilité.

**Dans ce cadre, au cours de l'année 2023, l'OMSA a :**

- renforcé la visibilité de l'organisation au niveau mondial ;
- mis en place un système d'information mondial sur la santé animale, notamment par l'entrée application d'un Observatoire ;
- opéré la transformation numérique qu'elle ambitionnait.

### **Assemblée mondiale des Délégués de l'OMSA**

La session générale de l'OMSA, dite Assemblée mondiale des Délégués, est l'organe décisionnaire de l'OMSA. Le vote des Délégués, au sein de l'Assemblée, suit le principe "un pays, une voix". Les Délégués de l'UE se coordonnent sous l'autorité de la Présidence en exercice (et avec l'aide précieuse de la Commission) de sorte à adopter des **positions communes** (nous sommes dans un domaine de compétence quasi-exclusive de l'Union, mais celle-ci n'a qu'un statut d'Observateur à l'OMSA).

**Les principales fonctions de l'Assemblée sont :**

- **D'adopter des normes de sécurité sanitaire destinées à faciliter les échanges internationaux ;**
- **D'adopter des résolutions sur la lutte contre les principales maladies animales ;**
- **D'élire les membres des organes de gouvernance de l'OMSA (Président et Vice-Président de l'Assemblée, Membres du Conseil et des Commissions régionales), ainsi que les membres des Commissions spécialisées ;**
- **De nommer le Directeur général de l'OMSA ;**
- **D'examiner et d'approuver le rapport annuel d'activités et le rapport financier du Directeur général ainsi que le budget annuel de l'OMSA.**

### **Contacts presse**

Service de presse de Marc Fesneau

Tél : 01 49 55 59 74

[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)